



LUTTER CONTRE LA CRISE DU RECRUTEMENT

Les mesures prises par le ministère

1) Augmentation du nombre de postes ouverts aux concours

Le gouvernement prévoit 150 000 recrutements en 5 ans ce qui se traduit par l'augmentation très importante du nombre de postes aux concours et la création en 2014 de 2 sessions de concours sauf pour l'agrégation. Pour la première fois depuis longtemps, la répartition des postes aux concours a été publiée avant la fin des inscriptions

	Postes 2014 exceptionnel	Postes 2014 nouveaux	Postes 2012	Postes 2013	évolution 2014/2013	évolution 2014/2013	évolution 2013/2012	évolution 2013/2012
Agrégation	0	1620	1248	1589	+31	+2,0%	+341	+27,3%
Capes	7414	6062	4847	6135	+7341	+119,7%	+1288	+26,6%
3e Capes	88	128	62	83	+133	+160,2%	+21	+33,9%
Capeps	839	710	600	760	+789	+103,8%	+160	+26,7%
Capet	541	460	191	464	+537	+115,7%	+273	+142,9%
Capip	1568	1460	1357	1601	+1427	+89,1%	+244	+18,0%
C.P.E.	300	300	245	300	+300	+100,0%	+55	+22,4%
Co.-psy.	0	60	50	68	-8	-11,8%	+18	+36,0%
Total	10750	10800	8600	11000	+ 10550	+ 95,9%	+ 2400	+ 27,9%
	21550							

2) Réforme de la formation des enseignants et CPE

Création des École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) et des nouvelles maquettes de master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF). Nouveaux concours avec recrutement plus tôt, en fin de 1^e année de master. Un service à mi-temps payé temps plein mais à l'échelon 1 (actuellement échelon 3) soit 20% de moins pour l'année de fonctionnaire stagiaire.

	Salaire brut stagiaire certifié	Salaire brut stagiaire agrégé
Réforme CHATEL	1995, 66 euros bruts	2264, 21 euros bruts
Réforme PEILLON	1615, 94 euros bruts (1,1 SMIC)	1754, 88 euros bruts

3) Mise en place des Emplois d'Avenir Professeur (EAP)

Emplois réservés aux étudiants boursiers de la 2^e année de licence au M1 en échange de 12h de service dont 3h de préparation en établissement toujours en présence du tuteur. C'est la suppression des aides spécifiques aux candidats des concours de l'enseignement et de l'éducation qui finance en partie les EAP.

Analyse des mesures et propositions

Lutter contre la crise de recrutement nécessite un continuum de mesures qui touchent l'attractivité du métier et les conditions de vie étudiante.

- L'augmentation du nombre de postes est un levier important.

Pour rendre plus attractif encore les concours, un plan pluriannuel de recrutement apporterait une visibilité sur plusieurs années aux étudiants.

- Rétablir un service réduit et des formations professionnelles pendant l'année de stage étaient indispensables. En revanche, placer le concours à la fin du M1 pour démocratiser l'accès aux CAPES/T, CPE entraîne : la superposition de l'année de M2 avec l'année de stage avec un mi-temps en M2. Le temps de formation sur la discipline à enseigner et les savoirs pour enseigner sont réduits, et tout travail sérieux d'initiation à la recherche est impossible. Les fonctionnaires stagiaires seront tout aussi surmenés avec une double épée de Damoclès : la validation du master et la titularisation.

Permettre aux étudiants d'accéder au niveau master par des aides financières type allocation d'autonomie serait plus efficace pour démocratiser l'accès à ce niveau de diplôme sans pour autant diminuer le niveau de qualification indispensable pour former des enseignants et CPE.

À plus court terme, il faut accorder une décharge immédiatement aux étudiants AED et leur apporter les formations nécessaires à la préparation et à la réussite des concours et mettre en place des pré-recrutements d'urgence.

- Arguer du recrutement un an plus tôt et d'un service à mi-temps pour diminuer de 20% le salaire des stagiaires est un très mauvais signe envoyé aux étudiants.
- La précipitation dans laquelle les ESPE se mettent en place crée un manque de lisibilité contre-productif pour les étudiants et maltraite les formateurs qui ont dû recréer des maquettes en quelques mois.
- En l'absence d'un cadrage national fort, les horaires et les contenus des masters MEEF sont très variables selon les ESPE.
- Le budget des ESPE et des Universités n'est pas suffisant pour accueillir davantage d'étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.
- La réforme n'a été pensée que pour des étudiants de 1^e année de master qui se présentent au CAPES/T, CPE. Rien n'est prévu pour ceux qui veulent préparer l'agrégation ni pour la formation professionnelle de ces derniers pendant l'année de stage. Rien n'est non plus prévu pour des candidats dispensés de diplômes (pères et mères de 3 enfants, sportifs de haut niveaux) ou en reconversion déjà détenteurs du diplôme requis. Compte-tenu de la crise de recrutement, il était pourtant indispensable d'élargir le vivier.
- La réforme enferme les étudiants dans une seule voie professionnelle, et ne leur donne aucune possibilité de reconversion ni de poursuite d'étude.
- La réforme sépare les formations préparant à l'agrégation qui seront dans des masters recherche et celles préparant au CAPES au sein des masters MEEF, avec des effets difficiles à prévoir sur les stratégies des étudiants.

Les concours du CAPES/T, CPE doivent se situer après le M2 et de façon dérogatoire à la fin du M2 pour les pré-recrutés afin de permettre une véritable formation intégrée de haut niveau comprenant des stages comme objet d'étude et une initiation à la recherche. Les étudiants doivent pouvoir préparer les concours du CAPES et de l'agrégation et garder la possibilité d'obtenir des équivalences entre parcours universitaires et pouvoir se réorienter en cas d'échec au concours.

- Les EAP constitue un dispositif qui accompagne les étudiants boursiers se destinant aux métiers de l'enseignement. Ils doivent effectuer un service important sur le service du tuteur (non déchargé, non formé, rémunéré avec une indemnité annuelle de 200 euros brut), difficilement conciliable avec les horaires universitaires.

L'ampleur de la crise de recrutement nécessite la mise en place de pré-recrutements ouverts plus largement, sans contrepartie de service avant réussite aux concours mais avec versement d'un salaire et retenue pour pension civile. Ainsi, les étudiants pré-recrutés se consacraient à leurs études, libérés des contraintes financières et commenceraient tôt à cotiser pour la retraite. Ils s'engageraient à suivre les parcours universitaires de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation et à servir l'État 5 ans. Ce dispositif sécuriserait les parcours amenant à nos métiers rendus ainsi plus attractifs.

- Les chantiers ouverts à cette rentrée sur les missions et métiers sont d'un enjeu considérable.

La revalorisation des conditions de travail est un levier indispensable au retour de l'attractivité de nos métiers. De même, la mise en place d'une véritable formation des tuteurs, d'une décharge et une rémunération à la hauteur de l'investissement permettraient une amélioration de la formation initiale.